

André Micoud

LES ASSOCIATIONS D'HABITANTS À LA FRONTIÈRE DU RURAL ET DE L'URBAIN

Comment nommer ces espaces des confins, ni ruraux ni urbains et/ou les deux à la fois, où de plus en plus de nos contemporains choisissent d'aller résider ? La connaissance des actions associatives par lesquelles les nouveaux habitants de ces contrées indéfinissables accèdent peu à peu à une certaine visibilité sociale, peut permettre de comprendre le pourquoi de ces embarras terminologiques¹. Une des premières manifestations de l'existence de ces associations a été publicisée, et cataloguée, comme relevant d'un genre nouveau : des actions dites *nimby* (de l'anglo-américain *not in my backyard*, « pas dans mon jardin »).

Entre le caractère indéfinissable de ces espaces d'une part et cette désignation disqualifiante de l'autre, il est possible de relever comme un rapport d'analogie. Comme si ceux qui ont choisi d'aller habiter « dans la nature » ne pouvaient qu'être indignes de participer au débat public par lequel s'effectue peu à peu la construction des conditions du bien commun. Ce n'est donc pas seulement parce qu'elles sont jugées implicitement être privées à l'excès que ces oppositions à tel ou tel aménagement – pourtant « indispensables à la collectivité » comme on dit – sont ainsi fustigées, c'est, dans l'expression même, parce que leur motif serait dérisoire. Ce qu'il s'agirait de protéger, à savoir un bout de jardin, ne saurait souffrir la comparaison avec la grandeur dont les équipements sont censés être les véhicules. Les travaux récents sur ces mouvements divers montrent cependant que la caractérisation qui a en été faite cache beaucoup d'aspects autrement plus complexes.

Les termes mêmes de cette disqualification – efficaces parce qu'opposant un privé excessif à un public incontestable – pourraient bien constituer en eux-mêmes un indice pour une autre interprétation, du moins quand on aura pris suffisamment de distance avec cette problématique de Code civil qui, en ne voulant rien connaître de ce qui pourrait exister entre le privé et le public, s'interdit de pouvoir penser toute autre forme de mise en commun : réduire la prise en compte de ce qui est là (à savoir la « campagne », c'est-à-dire une nature travaillée depuis des millénaires) à la défense privative d'une petite propriété privée (« petite » bourgeoise) c'est refuser d'entendre ce qui se dit à cette frontière de l'urbain et du rural. Ce sont ceux dont la richesse est telle-

ment ancienne qu'elle leur est devenue comme une seconde nature, qui peuvent critiquer ceux qu'ils disqualifient en les appelant les « nouveaux riches ». Plus fondamentalement, c'est vouloir oublier aussi que, bien plus qu'au couple privé/public, l'organisation collective « à la campagne » s'est toujours référée à l'opposition du propre et du commun qui, plus que celle du public et du privé, accepte un dégradé infiniment subtil entre une multitude de formes d'appropriation et de partage.

Les actions associatives (formelles ou non) initiées par les nouveaux habitants de ces espaces interlopes ne sont pas toutes des actions réactives à des projets d'équipement. Beaucoup plus nombreuses en effet sont celles qui, sous un intitulé du type « Bien vivre à... », consistent en fait en un début d'organisation des conditions de la vie sociale dans des villages ou des petites villes où, jusqu'à présent, celle-ci ne tenait le plus souvent que de la reproduction des formes héritées d'un monde rural aujourd'hui en voie de disparition². Les nouveaux résidents souhaitent une école qui s'ouvre davantage à leurs désirs d'enseignements artistiques, d'éducation sportive ou d'activités culturelles pour leurs enfants; que cette école dispose d'un restaurant scolaire qui leur permette de faire la journée continue en ville; qu'il y ait aussi une crèche ou une halte garderie pour les plus petits. Ils désirent encore que les qualités esthétiques des paysages dans lesquels ils ont choisi de venir habiter soient autant que possible préservées; et qu'il soit possible de s'y promener sans trop d'entraves. Souvent, ayant quitté des lieux sans âme, ils se prennent également d'amour pour une histoire locale qui ne cesse de redire la singularité du lieu et de célébrer ses richesses patrimoniales. Quand il n'est question partout que de « gestion de proximité » (que des « schémas de service » devraient bientôt per-

1. *La dynamique des associations de nature et d'environnement* (Ministère de l'Environnement DGAD/SRAE – Crésal), rapport de Synthèse, A. Micoud (en collab. avec F. Charvolin et T. Regazzola), mars 2000. À confronter avec les résultats d'une recherche qui date de plus de 20 ans... *Nouvelles fonctions résidentielles de l'espace rural. Travailler en ville et habiter à la campagne*, A. Micoud (avec la collab. de J. Nizey), rapport CRESAL, pour le Plan Construction, nov. 1977.

2. Hervieu B. et Viard J., (2001), *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, Éd. de l'Aube.

mettre de mieux en mettre en œuvre), il n'y a là, après tout, que l'expression de ce à quoi ces nouvelles manières de penser la gestion locale tentent de répondre. Hors des moments « chauds » où une contestation explose et que les médias relaient, tel est l'ordinaire d'une multitude d'associations qui ne font rien d'autre que d'essayer, dans des espaces le plus souvent fortement déstructurés, d'organiser la vie en commun.

De plus en plus souvent, les argumentations de ces désirs font référence à une sémantique écologique (a fortiori quand la cause s'élargit au delà du local de l'action ordinaire). Nombre de sociologues ont voulu voir dans ce fait la résultante de déterminations socio-professionnelles qui font que ces habitants appartenant généralement aux couches moyennes auraient trouvé là des ressources idoines pour faire valoir leur cause particulière en la faisant ainsi « monter en généralité » ; on dit aussi « la peindre en vert ». Une telle interprétation, en ce qu'elle est empreinte d'une certaine suspicion, laisse entendre que l'habillage en question servirait en fait de paravent à des mobiles moins avouables publiquement. Là encore, il est possible de soutenir une autre interprétation qui voit dans le ralliement à la sémantique écologique le seul moyen disponible de faire « prendre en compte » des attachements et des valeurs (B. Latour) dont tant les élus locaux de tous bords que les divers services de l'État sont encore très réticents à reconnaître l'existence³. Il convient en effet de faire remarquer ici que, dans la plupart des cas, ces associations ont à lutter sur deux fronts en même temps : contre les pouvoirs locaux d'une part qui, en milieu rural, continuent souvent à être détenus par les structures de « la » profession agricole, et contre les pratiques discrétionnaires de l'administration vis-à-vis des élus ruraux qu'elle sait pouvoir influencer à volonté dès lors qu'elle parvient à les convaincre du bien-fondé de n'importe quel équipement au motif qu'il est « moderne ». Il faut savoir à quel point, dans les campagnes proches des villes, l'administration concrète n'est plus le fait des élus locaux des communes minuscules mais est de fait exercée par les instances bureaucratiques situées en ville, qu'elles soient professionnelles ou étatiques. Considérée sous ce point de vue, la référence à l'écologie, loin que d'être une stratégie (au sens où elle pourrait relever d'un jugement moral à l'endroit « d'égoïstes qui veulent préserver leur tranquillité et leurs biens »), consiste en une véritable problématisation politique adéquate à ce dont il s'agit. La question posée est, en substance, la suivante : quelle est la collectivité pour laquelle cet équipement est dit être indispensable ? Déjà, dans nombre de cas, et faute que les décideurs soient en mesure d'apporter une réponse claire à ce type de question, ces « groupes locaux » fonctionnent de fait comme les premières structures d'alerte qui rendent publiques des procédures de décision fort peu transparentes.

Si parfois des associations d'habitants en viennent ainsi à élargir leur cause (sachant que, compte tenu de

leurs origines urbaines et de leur niveau d'études, leurs membres en ont plus souvent la compétence que les derniers « ruraux » par trop habitués à faire confiance aux autorités), on constate qu'elles ne peuvent le faire que pour autant que, là comme ailleurs, elles parviennent à enrôler d'autres acteurs. Ces associations tiennent leur légitimité, générique en quelque sorte, du souci qu'elles expriment de la défense des dimensions naturelles de la



La requalification du paysage rural.

vie en tant que celles-ci s'actualisent hic et nunc (le « cadre de vie »), mais cette inscription incontournable (« act local ») en rend la prise en compte hautement problématique tant que l'espace de la décision (espace le plus souvent « national ») ne veut rien connaître de ces spécificités. La solution réside alors pour elles, en invoquant pour cela l'autre face du précepte (« *think global* »), à s'associer sans s'aliéner : c'est-à-dire à se référer par d'autres « actions d'associations » à d'autres forces sociales qui leur permettent de ne pas cantonner (sic !) leur action dans le seul « local » tel qu'il est défini par les élus ou par les techniciens. Telle est, nous semble-t-il, la

3. Souvenons-nous que les mouvements sociaux dits du « cadre de vie » des années soixante-dix (dont les caractéristiques sociographiques étaient similaires) ont du se référer à la problématique de la « vie hors travail » pour défendre l'amélioration des conditions de vie dans les nouveaux quartiers périphériques des grandes villes (parce que tel était alors le paradigme partagé), quand il leur était opposé qu'ils devraient déjà bien se satisfaire d'avoir enfin des logements confortables pour leur petite famille F4.



Le goût des matériaux moussus.

raison permettant de rendre compte de l'existence de cette « nébuleuse écologico-environnementale » dont il est tant difficile de dessiner les contours comme on voudrait pouvoir le faire en inventariant statistiquement toutes ces associations nouvelles. Elles sont le plus souvent informelles, elles naissent, entrent en sommeil mais sont toujours réactivables, les contacts qu'elles entretiennent entre elles passent par des liens inter-personnels, aucune structure fédérative ne peut prétendre s'exprimer en leur nom... ce qui n'empêche pas qu'elles se reconnaissent dans un même cadre d'action pour qui la sauvegarde d'un existant (un « patrimoine » comme on dit), est capitale. Et pourtant elles existent et donnent du fil à retordre aux techniciens de l'aménagement encore peu accoutumés à devoir rendre compte des raisons de leur décisions. C'est que le « global » qui pourrait constituer le cadre référentiel de la contestation « locale » (ce « global » qui n'est jamais que la version actuelle de « l'universel » ou du « général » d'hier) est encore bien en peine de pouvoir aligner la troupe cohérente de ses porte-paroles. Plus hétérogènes qu'on ne veut bien le dire, ces populations entretiennent une extrême défiance vis-à-vis de toutes les « structures d'encadrement » (fédération d'associations de défense de la nature ou formations politiques) qu'elles soupçonnent toujours d'entretenir des liens ambigus avec les sphères de la décision. Pour autant, quand les concernés réussissent, on peut observer que c'est généralement parce qu'il a pu être montré que la rationalité, soit-disant intouchable des décisions en cause, n'était en fait que la raison invoquée pour cacher, soit des intérêts hérités, soit, le plus souvent, des habitudes prises.

Dans ces parties du territoire où se situe le front extrême de l'urbanisation (et donc « au delà » du péri-urbain), les associations d'habitants et/ou de riverains (et aussi de défense de la nature, de protection de l'environnement, de promotion du patrimoine local, de défense du terroir... dans cette « nébuleuse » indéfinissable), représentent sans doute le processus essentiel par lequel est en train de s'opérer une requalification de

l'espace rural⁴. En associant à leur objectif central – qui, avec la défense du « cadre de vie », vise la sauvegarde du vivant – toute une série d'autres préoccupations (de connaissance de la nature, d'autonomie de vie, de démocratie locale, de bien-être, de santé, de réalisation de soi, de solidarité mondiale...), ces associations ont peu à peu contribué à formater un autre paysage revendicatif qui affecte autant les représentations du monde que celles qui concernent la manière dont des sujets peuvent se penser comme êtres politiques. Un changement du rapport à la nature peut s'y lire qui se voit déjà dans le travail de requalification de ce qui était désigné hier sous le nom « d'espace rural » (dans le vocabulaire de l'aménagement du territoire) et qu'on appelle aujourd'hui, de manière volontairement polysémique « la campagne »⁵. Un tel changement en effet ne serait pas possible sans un travail symbolique qui, accompagnant le passage effectif de cet espace d'un statut seulement productif à un autre, déjà « patrimonialisé », le rend imaginable comme objet d'investissements affectifs et cognitifs de types très différents⁶.

L'espace nouveau « formaté » par l'action de ces associations ne peut être défini par la seule approche territoriale. Est territoire en effet, au sens strict du terme,



Préserver l'espace entre le propre et le commun.

l'espace en tant qu'un pouvoir politique l'informe jusque dans toutes ses subdivisions, pouvoir politique dont la définition (et la souveraineté) est indissociable, jusqu'à nos jours, de cet espace géographiquement circonscrit

4. Cf. Tardy C., (1999), *La construction patrimoniale d'un territoire. Le cas du parc naturel régional du Livradois-Forez*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, (co-dirigée par J. Davallon et A. Micoud), Université de Saint-Etienne.

5. Hervieu B. et Viard J., (2000), *Au bonheur des campagnes et des provinces*, Éd. de l'Aube. Cf. aussi Micoud A., (2001), *La campagne comme espace public ?*, à paraître in Géocarrefour.

6. Rautenberg M., Micoud A., Bérard L., Marchenay Ph. (2000), *Campagnes de tous nos désirs; patrimoine et nouveaux usages*, Mission du Patrimoine ethnologique, Paris, Éd. MSH.4. Cf. Tardy C., (1999), *La construction patrimoniale d'un territoire. Le cas du parc naturel régional du Livradois-Forez*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, (co-dirigée par J. Davallon et A. Micoud), Université de Saint-Etienne.

par des frontières (et dont le canton relève lui aussi). Ainsi, le caractère public de la cause pour laquelle agissent les associations, non représenté par un pouvoir politique, se trouve de fait désindexé de cette seule définition « territoriale ». C'est par là, nous semble-t-il, que peut se comprendre le « autrement » de l'articulation nouvelle, et sans doute transitoire, entre le « *act local* » et « *think global* ». Ainsi l'action des associations peut-elle être décrite comme une dotation initiale de sens à des « milieux » qui, dans le même temps qu'ils sont ainsi requalifiés pour d'autres usages communs, demandent que ceux qui sont appelés à y habiter comme dans un « cadre de vie » répondent bientôt à une autre définition. Autre définition que celle du neutre (du latin *neuter*, « ni urbains... ni ruraux »), qui empêche de pouvoir les prendre en compte. Certes, les circonscriptions locales ne vont pas disparaître. Sauf qu'à des appréhensions en termes majoritairement socio-économiques vont de plus en plus se substituer des requalifications voire des refondations naturelles et culturelles.

Les actions des associations éco-environnementales en campagne ne sont pas à comprendre, au motif qu'elles visent à défendre des « patrimoines » naturels et culturels, comme invitant seulement à élargir l'horizon temporel de l'action humaine. Elles consistent également à changer le mode de compréhension du temps. Celui-ci en effet n'est plus l'espace métaphorique dans

lequel s'inscrivent des actions, comprises avant tout comme d'émancipation; il est ce que ces actions font être comme tel, orientant de façon irréversible les êtres qui adviennent par leurs actions. Comme le milieu se substitue au territoire, le devenir remplace l'histoire. Ainsi l'action des associations peut être décrite comme participant à la construction d'une autre origine commune, « patrimoniale », laquelle appelle à une autre définition des êtres qui en procèdent. Certes, là encore, les histoires ne vont pas disparaître. Sauf qu'à une conception rapportant ces histoires aux seules actions libératrices des hommes vont peu à peu s'en substituer d'autres faisant davantage leurs parts aux déterminations naturelles et culturelles.

Aux disciplines scientifiques fondatrices des identités des sujets politiques à partir des XVIII et XIX siècles, à savoir l'histoire et la géographie, sont en train de se substituer les disciplines « nouvelles » que sont l'écologie et l'ethnologie. Disciplines et donc procès de problématisation qui font passer les sujets politiques (individuels aussi bien que collectifs), d'une définition en terme d'êtres sociaux contemporains et territorialisés, à des êtres vivants procédant d'univers culturels différents. Ce sont les possibles de l'action collective qui vont s'en trouver modifiés.

André Micoud

André Micoud, sociologue, est directeur de recherche au CNRS, CRESAL (UMR n° 50-43), Saint-Etienne
<andre.micoud@univ-st-etienne.fr>